CARRIERES CHOUVET S.A.S.
Route de Villers-sur-Thère
60510 THERDONNE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES CARRIERES DE SABLES ET DE GRAVIERS SUR LES COMMUNES DE WARLUIS, ROCHY-CONDE ET BAILLEUL-SUR-THERAIN (60)

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes

Tél : 01 64 33 18 29
Fax : 01 60 09 19 72
Email : environnement@cabinet-greuzat.com
Web : http//www.cabinet-greuzat.com

31 Mars 2017
MAJ le 30 Novembre 2017
2016.0266

LISTES DES INTERVENANTS

DEMANDEUR

CARRIERES CHOUVET S.A.S.
Route de Villers-sur-Thère
60510 THERDONNE

☎ : 03.44.07.70.29 - 🖷 : 03.44.07.78.86
e-mail : e.chouvet@chouvet.fr, s.girard@chouvet.fr
Chargés du dossier : M. Eric CHOUVET, M. Stéphane GIRARD.

HYDROGEOLOGIE ET HYDRAULIQUE

CABINET ARANA ENVIRONNEMENT
10, rue duceris
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

☎ : 01 48 69 97 82
e-mail : info@arana-environnement.com
Chargé du dossier : M. Samid AZIZ

MILIEUX NATURELS, EQUILIBRES BIOLOGIQUES, INCIDENCES NATURA 2000

CABINET RAINETTE
35, quai des mines
59 300 Valenciennes

☎ : 03 59 38 22 58
e-mail : info@rainette-sarl.com
Chargés du dossier: Mme Marie BOSQUET ; M. Maximilien RUYFFELAERE

ACOUSTIQUE

ACOUPLUS
18, Rue Mortillet,
38000 Grenoble

☎ : 04.76.14.08.73 🖷 : 04 76 14 08 70
Chargés du dossier : Mme Françoise BAUD-LAVIGNE, M. Medhi BESCHI

CONCEPTION ET REALISATION DU DOSSIER GENERAL

CABINET GREUZAT
40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes

☎ : 01 64 33 18 29 - 🖷 : 01 60 09 19 72
e-mail : environnement@cabinet-greuzat.com
Chargés du dossier : S. Valet, C. Laeng, R. Betsi, S. Declercq, E. Jacquot, S. Nicolas.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

La présente demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée est formulée en application de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement relatif à l'autorisation environnementale (Livre Ier Titre VIII relatif à l'autorisation environnementale) et conformément aux articles R. 181-1 et suivants du même Code relatif aux demandes d'autorisation.

Elle concerne une demande de renouvellement de deux carrières autorisées par les arrêtés préfectoraux du 11 janvier 2000 modifiés par les arrêtés du 7 janvier 2014, et une demande d'extension d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Warluis, Rochy-Condé et Bailleul-sur-Thérain.

La carrière de Warluis a fait l'objet d'une cessation partielle d'activité le 23 mars 2016 (cf. procès-verbal en annexe).

SOMMAIRE

Listes des Intervenants 2

Présentation de la demande 2

Sommaire 3

Illustrations 3

A. Identité du demandeur 4

B. Emplacement de l'Installation 4

B.I. Localisation géographique 4

B.II. Terrain objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière 4

B.III. Défrichement des terrains 4

C. Nature et volume des activités 5

D. Rubriques de la nomenclature dans laquelle l'installation doit être rangée 10

E. Procédés de fonctionnement 11

E.I. Défrichement des terrains 11

E.II. Découverte du gisement 11

E.III. Extraction du gisement 11

E.IV. Remise en état 11

E.V. Traitement des matériaux 11

F. Capacités techniques et financières 14

G. Garanties financières 14

ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de localisation détaillée et rayon d'affichage au 1/25 000ème 6
Figure 2 : Plan parcellaire du secteur A au 1/4 000ème 7
Figure 3 : Plan parcellaire du secteur B au 1/3 000ème 8
Figure 4 : Plan parcellaire du secteur C au 1 / 2 500ème 9
Figure 5 : Schéma de principe de fonctionnement 12
Figure 6 : Plan du phasage de l'exploitation 13

A. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination : CARRIERES CHOUVET

Forme juridique : Société par actions simplifiées au capital de 250 100 €

Adresse du siège social : Route de Villers-sur-Thère
60 510 Therdonne

N° de SIREN : 352 791 826

N° de registre de commerce : 352 791 826 RCS Beauvais

Code APE : 812Z : Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

Correspondance locale : CARRIERES CHOUVET
Route de Villers-sur-Thère
60 510 Therdonne

Suivi du dossier : M. Eric CHOUVET ; e.chouvet@chouvet.fr
M. Stéphane GIRARD, s.girard@chouvet.fr

B. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

B.I. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

(cf. Plan de localisation détaillée page 6)

La présente demande d'autorisation concerne l'exploitation d'une carrière alluvionnaires sur les communes de Warluis, Rochy-Condé et Bailleul-sur Thérain dans le département de l'Oise (60) au Sud-Ouest de la région Hauts de France.

Le périmètre de la demande d'autorisation est situé dans la vallée du Thérain.

L'agglomération la plus proche et la plus importante du secteur est celle de Beauvais. Les autres agglomérations importantes sont relativement éloignées :

- La ville de Creil (mairie) à environ 27 km au Sud-Est ;
- L'agglomération de Compiègne (hôtel de ville) à environ 46 km à l'Est.

B.II. TERRAIN OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIERE

L'exploitation du site sera réalisée sur trois secteurs :

Tableau 1: synthèse des surfaces exploitées et demandées par secteur

Secteur	Surfaces Sollicitées* (m²)	Surfaces Exploitables* (m²)
A	363 128	283 745
B	330 152	60 232
C	124 524	16 999
Total	**817 804**	**360 976**

La superficie de la présente demande est d'environ 81,7 ha.
Compte tenu des distances réglementaires de recul depuis les limites de la présente demande d'autorisation, des zones d'évitement et des zones déjà exploitées, la superficie du périmètre d'extraction envisagé est d'environ 36,1 ha.

Le périmètre de demande d'autorisation est figuré sur les plans parcellaires page 7 et sur le plan des abords à l'échelle 1/2500ème joint à la présente demande

B.III. DEFRICHEMENT DES TERRAINS

Le secteur A étant boisé, son exploitation nécessitera un défrichement.

Le défrichement ne concernera que le secteur A.
Compte tenu des distances des zones d'évitement, la superficie défrichée sera d'environ 30,3 hectares.

C. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Les reconnaissances du gisement dans l'emprise du projet et l'application des distances réglementaires de recul depuis les limites de la demande d'autorisation ont permis de caractériser le volume de matériaux exploitables (sables et graviers alluvionnaires).

Le volume de gisement prévisionnel s'élève à environ 1 625 000 m³, correspondant à environ 3 250 000 tonnes de matériaux en place pour une masse volumique de 2 t/m³.

L'autorisation d'exploiter la carrière est sollicitée pour une durée de 25 ans (24,5 ans pour l'exploitation et le réaménagement coordonné et 6 mois pour la finalisation du réaménagement).

Les matériaux extraits seront traités dans l'installation de la société CARRIERES CHOUVET, localisée à Therdonne.

La remise en état de ce site sera réalisée à partir des matériaux issus de la découverte (environ 570 000 m³) pour le secteur A et d'apports extérieurs (environ 1 200 000 m³) pour les secteurs B et C.

Le transport des matériaux extraits au niveau du secteur A, jusqu'au stock tampon localisé sur le secteur B, s'effectuera par bande transporteuse (alimentée par un groupe un électrogène). Le transport des matériaux, jusqu'au site de Therdonne, s'effectuera exclusivement par voie routière.

L'exploitation de la carrière et l'installation de traitement fonctionneront du lundi au vendredi de 7h30-17h00, hors jours fériés. Toutefois, en cas de nécessité, les horaires peuvent être élargis au créneau 7h00-18h00.

LOCALISATION DETAILLEE ET RAYON D'AFFICHAGE

1/50000

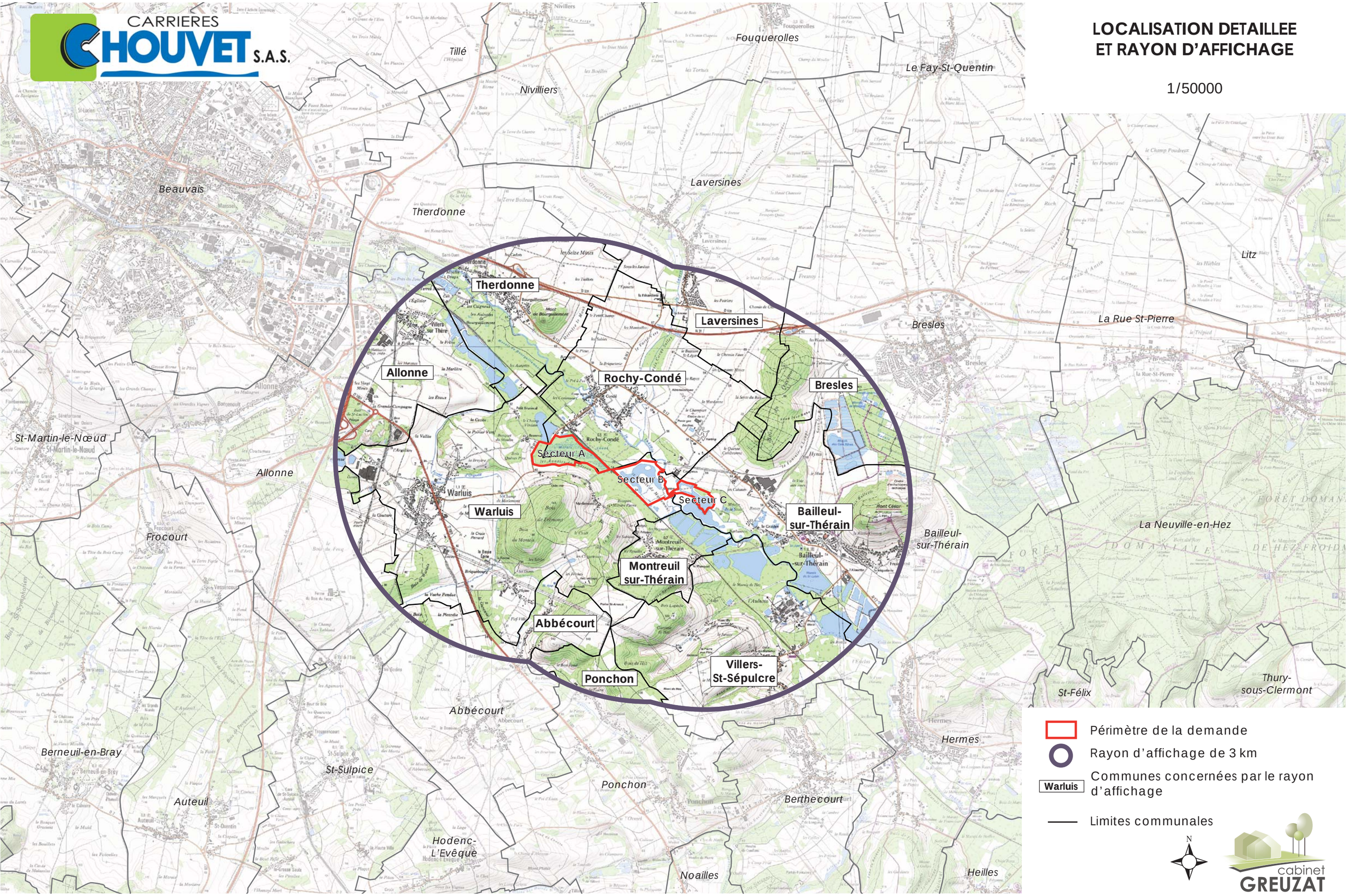

CARRIERES CHOUVET S.A.S.

Entreprises et Particuliers

PLAN CADASTRAL SECTEUR A

1 / 4 000

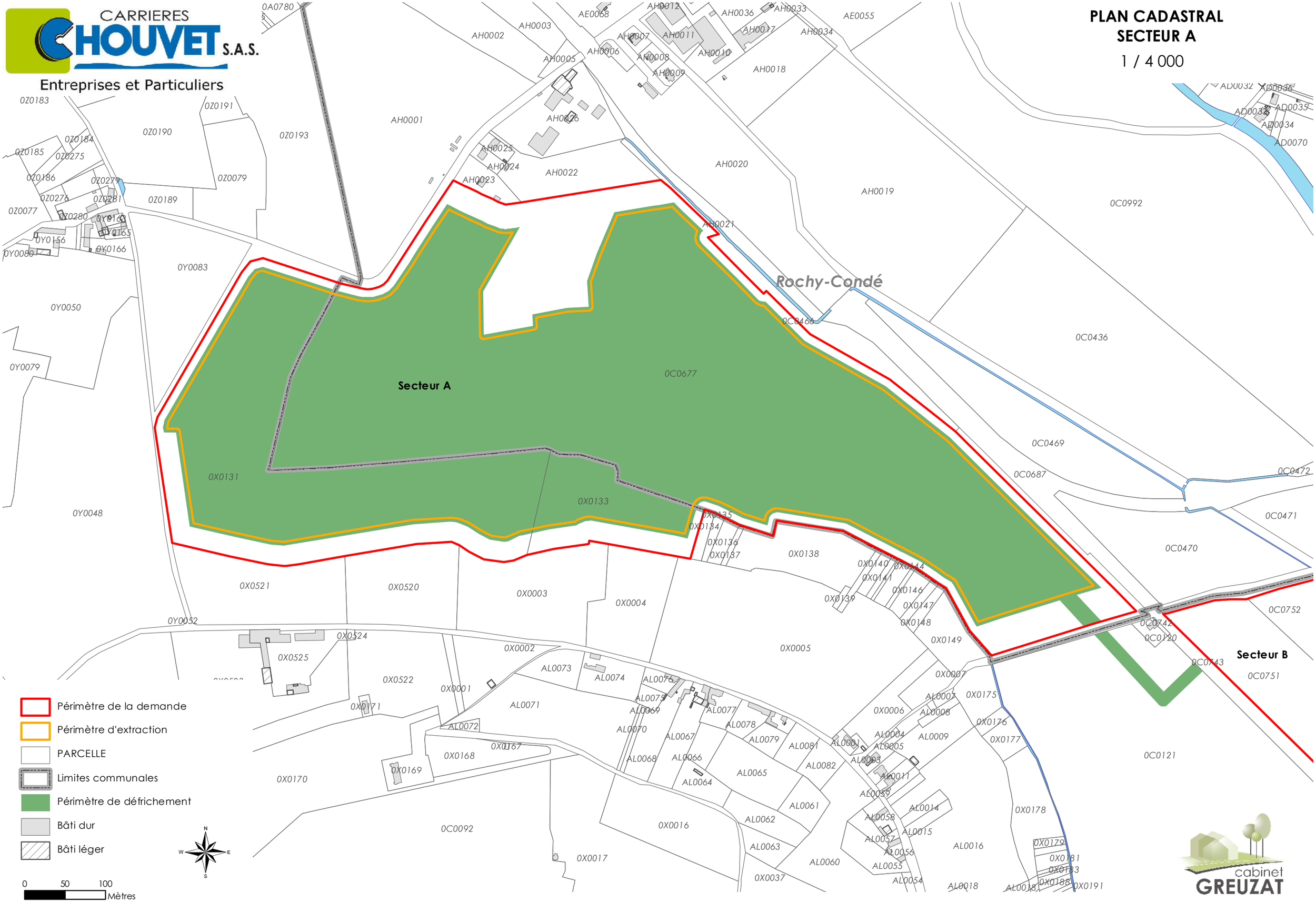

Périmètre de la demande

Périmètre d'extraction

PARCELLE

Limites communales

Périmètre de défrichement

Bâti dur

Bâti léger

N S E W

0 50 100 Mètres

Impression format A3

cabinet GREUZAT

CARRIERES CHOUVET S.A.S.
Entreprises et Particuliers

PLAN CADASTRAL
SECTEUR B
1 / 3 000

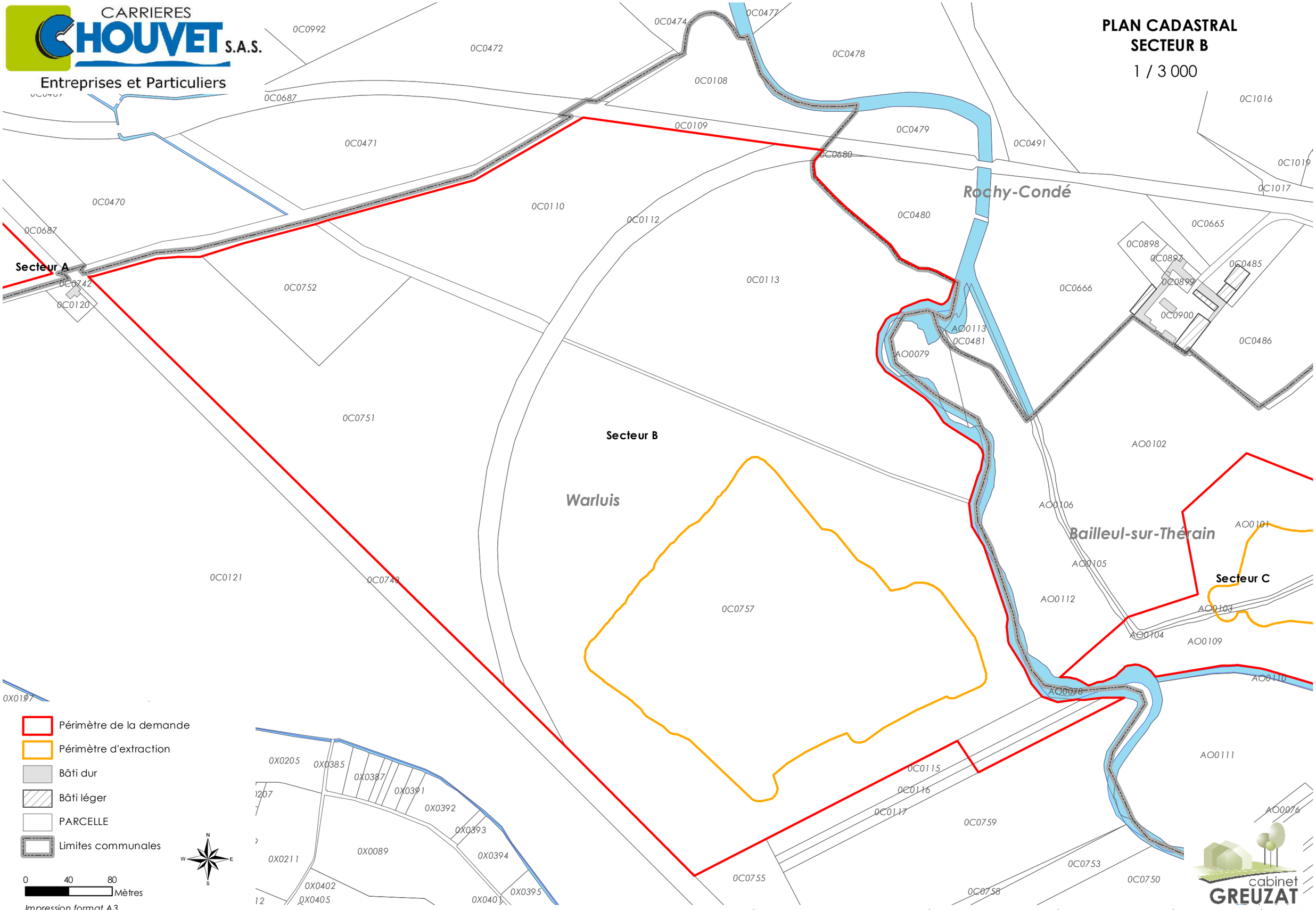

CARRIERES CHOUVET S.A.S.
Entreprises et Particuliers

PLAN CADASTRAL SECTEUR C

1 / 2 000

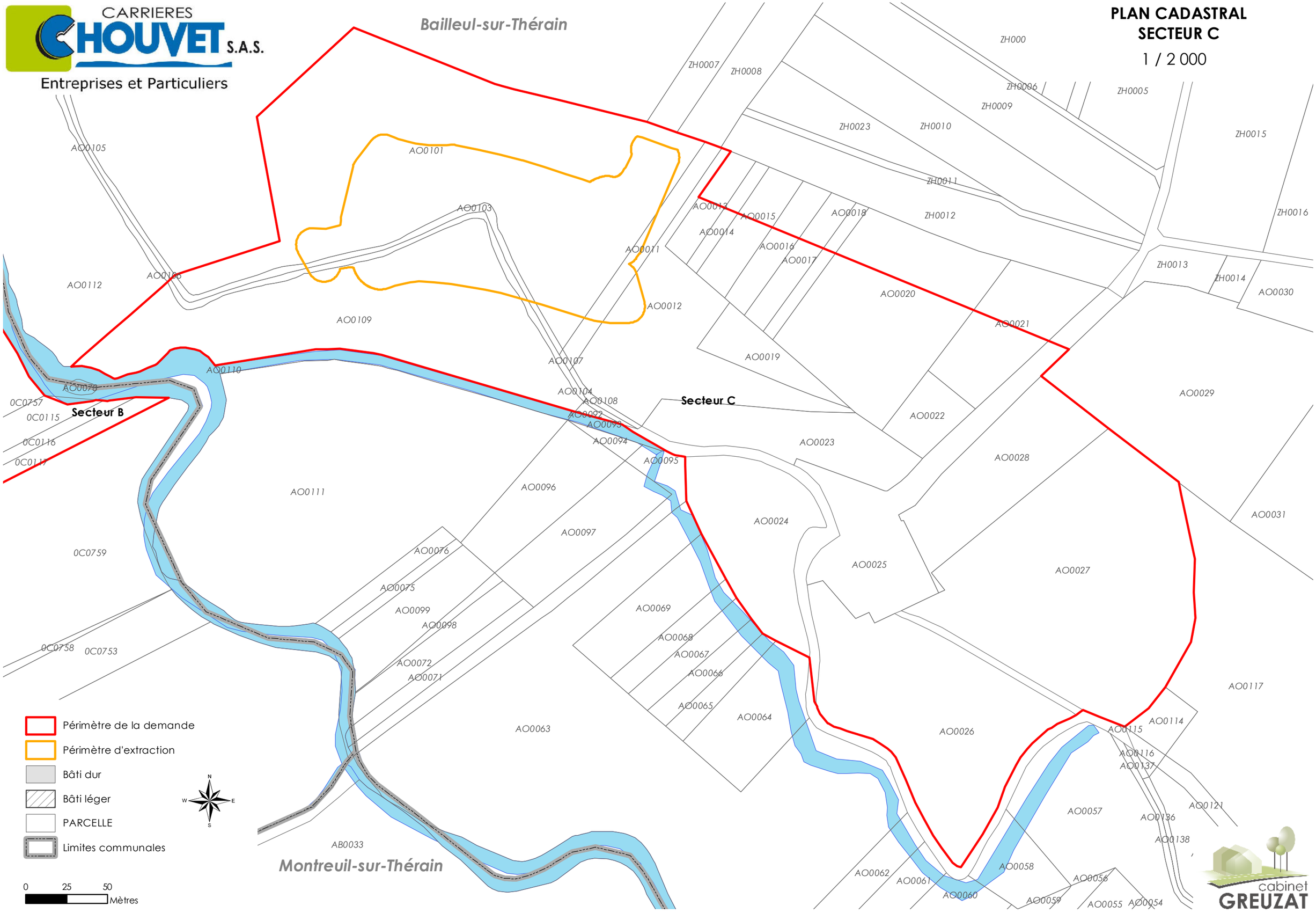

D.RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DANS LAQUELLE L'INSTALLATION DOIT ETRE RANGEE

Rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

L'installation classée décrite ci-avant peut être rangée sous la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Tableau 2 : Rubrique de la nomenclature ICPE concernée

Nature de l'activité	Volume de l'activité	N° de la nomenclature	A ou D*	Rayon d'affichage
Exploitation de carrières	Exploitation d'une carrière alluvionnaire au rythme moyen annuel de : 133 000 t/an et maximum 250 000 t/an	2510	A	3 km
Station de transit de produits minéraux solides - supérieure à 30 000 m² (A) - supérieure à 10 000 m², mais inférieure ou égale à 30 000 m² (E) - supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m² (D)	La surface de stockage de matériaux sera de 7 000 m²	2517-3	D	-
Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW ; 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.	Groupe électrogène d'une puissance de 200 KW	2910-A	NC	-

* A : autorisation - D : déclaration – E : enregistrement - NC : non classé

Le territoire des communes de Abbecourt, Allonne, Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Laversines, Montreuil-sur-Thérain, Ponchon, Rochy-Condé, Therdonne, Villers-Saint-Sépulcre, Warluis, est situé en totalité ou en partie à l'intérieur du rayon d'affichage de 3 km (cf. plan de localisation et rayon d'affichage page 6).

Les installations de la société CARRIERES CHOUVET sur les communes de Warluis, Rochy-Condé et Bailleul-sur-Thérain ne seront pas SEVESO.

Rubriques de la nomenclature des opérations visées par la loi sur l'eau

Des aménagements ou des actions liés au fonctionnement de la carrière et de l'installation de traitement peuvent être visés par la nomenclature de l'article R. 214-1 du Chapitre IV (activités, installations et usage) du Titre 1er (eau et milieux aquatiques) du Code de l'environnement. Toutefois, aucune autorisation ou déclaration particulière n'est à formuler dans ce cadre (article R. 214-1 du Code de l'environnement), l'examen de la compatibilité du projet avec les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau étant déjà analysés dans l'étude d'impact du présent dossier de demande d'autorisation établi au titre du livre V, titre Ier du Code de l'environnement (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le renvoi à la nomenclature des opérations visées par la loi sur l'eau n'est mentionné qu'à titre indicatif.

Tableau 3 : Rubriques de la nomenclature loi sur l'eau concernées

Nature de l'opération	Volume de l'opération	N° de la nomenclature	A ou D*
Plans d'eau, permanents ou non : 1° Superficie supérieure ou égale à 3 ha : AUTORISATION 2° Superficie supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha : DECLARATION	**La superficie des plans d'eau créés sera supérieure à 19 ha**	3.2.3.0.	**A**
Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides : 1° Surface supérieure ou égale à 1 ha : AUTORISATION 2° Superficie supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha : DECLARATION	**La zone humide qui sera impactée par le projet représente une superficie de 28,4 ha (secteur A, B et C)**	3.3.1.0	**A**
Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau: 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² : AUTORISATION 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² : DECLARATION	**7 000 m² de stock de tout venant et de matériaux inertes**	3.2.2.0.	**D**

E. PROCEDES DE FONCTIONNEMENT

E.I. DEFRICHEMENT DES TERRAINS

Le défrichement concerne uniquement le secteur A et la liaison avec le secteur B. Il concerne une superficie d'environ 30,3 ha.

Le défrichement sera réalisé au cours des trois premières phases d'exploitation correspondant à une durée de quinze ans. Les opérations de défrichement seront effectuées entre le mois de septembre et la première quinzaine de mars conformément aux préconisations du bureau d'études Rainette.

Ces opérations seront réalisées par une entreprise spécialisée selon les techniques classiques (abattage à la tronçonneuse, dessouchage au bulldozer ou à la pelle et évacuation). En fonction de la nature et de la qualité des boisements, ces derniers seront valorisés soit en bois de production, soit en bois de chauffage. Les souches seront broyées sur place et mélangées à l'horizon superficiel lors du décapage de celui-ci.

Le reboisement du site, prévu dans le cadre de la remise en état, sera effectué de manière progressive tout au long de l'exploitation du site.

E.II. DECOUVERTE DU GISEMENT

Les matériaux de découverte correspondent à la fraction riche du profil pédologique (terre végétale et tourbe) et de matériaux stériles (argiles et limons).

Le volume de la découverte est estimé à environ 570 000 m³.

Les travaux de découverte sont réalisés au moyen d'une pelle hydraulique pour le décapage de la terre végétale et des stériles, de tombereaux pour le transport des matériaux vers les zones de stockage temporaire ou de remise en état et d'un bulldozer pour le régalage des matériaux utilisés pour la remise en état.

E.III. EXTRACTION DU GISEMENT

L'extraction des matériaux exploitables d'une hauteur moyenne de 4,5 mètres sera réalisée sans rabattement de nappe à l'aide d'une pelle ou d'une dragline.

Les matériaux seront ensuite mis en stock pour égouttage à proximité de la zone d'extraction.

Au niveau du secteur A, les matériaux seront repris au chargeur et acheminés jusqu'à la trémie d'alimentation de la bande transporteuse qui les transportera jusqu'au stock tampon présent sur le secteur B.

Au niveau des secteurs B et C, les matériaux seront extraits en eau à l'aide d'une pelle hydraulique ou d'une dragline permettant la mise en stock de ceux-ci pour l'égouttage.

E.IV. REMISE EN ETAT

La remise en état projetée vise à créer un espace à vocation écologique avec la mise en place de boisements alluviaux, de plans d'eau, de zones humides et de zones de hauts fonds.

Le volume de matériaux nécessaire au réaménagement est d'environ 1 770 000 m³. Les matériaux de remblayage seront composés des terres de découverte issues de l'exploitation de la carrière (environ 570 000 m³) pour le secteur A et d'apports extérieurs (environ 1 200 000 m³) pour les secteurs B et C.

Le décapage sélectif des matériaux de découverte sera réalisé par campagne à l'aide d'une pelle hydraulique, ces matériaux sont ensuite chargés dans des tombereaux et acheminés vers les secteurs de remise en état ou de stockage temporaire pour y être déversés. Un bulldozer permet ensuite le régalage et le modelage des terrains remis en état.

La société CARRIERES CHOUVET réalisera une remise en état coordonnées au cours des vingt-cinq années.

A l'issue de la remise en état,

- Le secteur A se présentera sous forme de deux plans d'eaux (d'environ 6,3 ha et 10,4 ha) séparés par un corridor boisé (environ 3,12 ha). Les 2 plans d'eau disposeront de zones de hauts-fonds (environ 8,19 ha au total) afin d'aménager des zones favorables à différentes espèces aquatiques ;
- Le secteur B sera essentiellement remis en état sous forme de boisements humides (22,84 ha) et de zones de hauts-fonds (environ 7,24 ha) ;
- Le secteur C sera constitué de 2 plans d'eau (d'environ 1,6 ha et 1,7 ha) séparés par un boisement humide (environ 3,12 ha). Les pourtours des 2 étangs seront également aménagés de manière à créer 0,79 ha de hauts fonds supplémentaires.

E.V. TRAITEMENT DES MATERIAUX

Les matériaux extraits seront traités dans l'installation de la société CARRIERES CHOUVET, localisée à Therdonne (autorisé pour traiter jusqu'à 200 000 tonnes/an).

Le rythme moyen d'exploitation sera de 133 000 tonnes/an.

Le gisement de Warluis, Rochy-Condé et Bailleul-sur-Thérain, viendra en complément du gisement de la carrière d'Allonne traité au niveau des installations de Therdonne.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

1/7 500

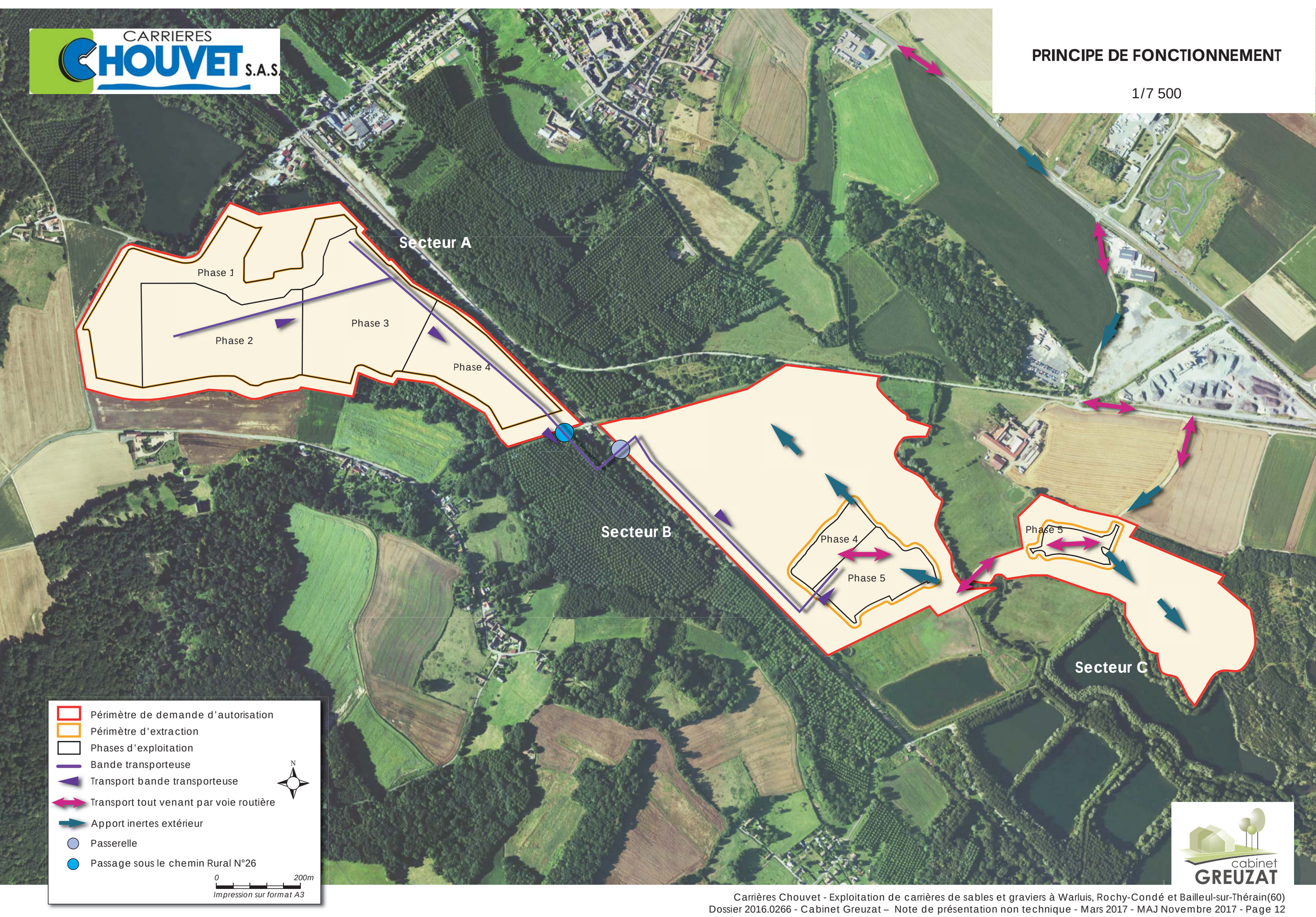

CARRIERES CHOUVET S.A.S.
Entreprises et Particuliers

PHASAGES D'EXPLOITATION

1 / 7 500

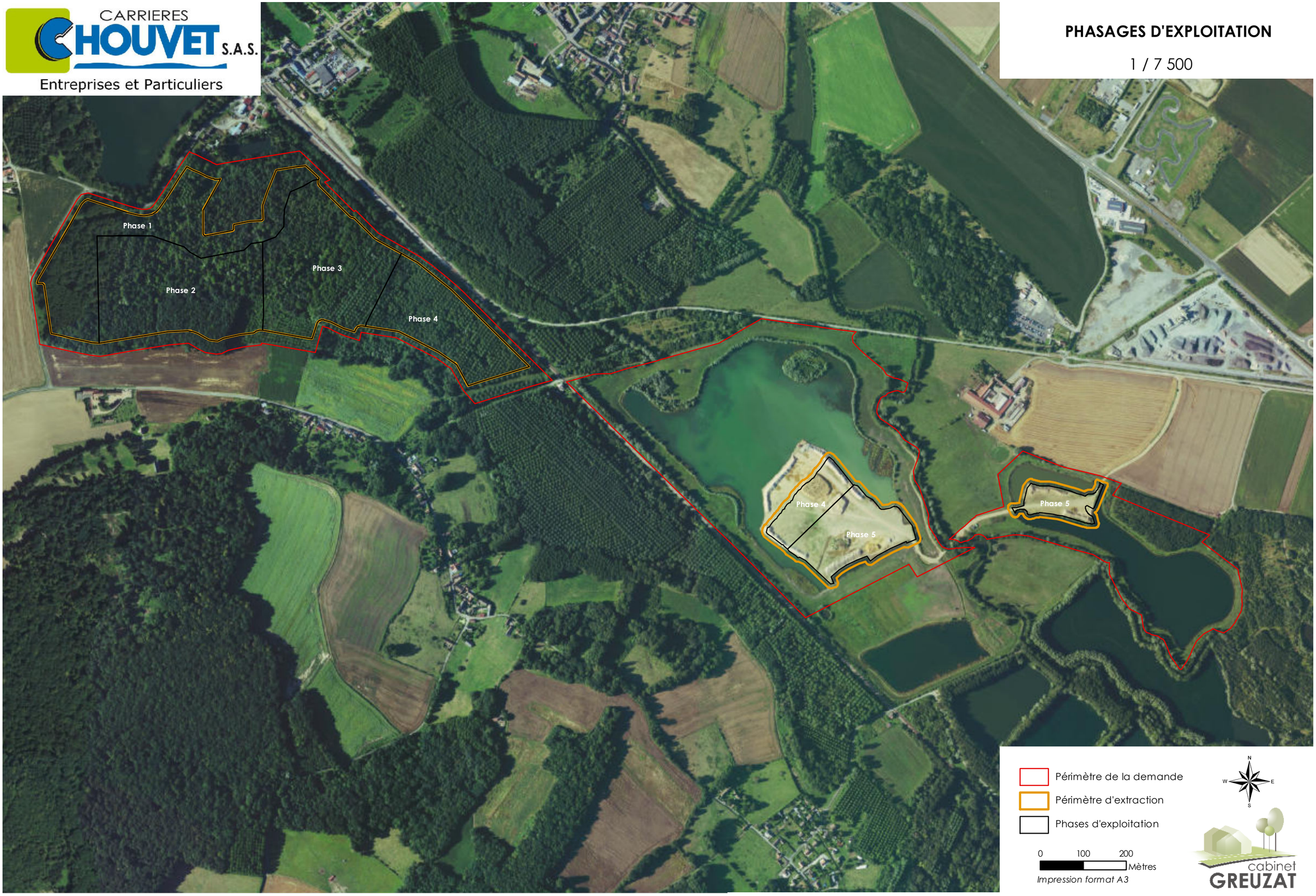

F. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

La société CARRIERES CHOUVET a pour vocation de fournir localement les matériaux nécessaires aux différents besoins des secteurs d'activités du BTP.

La société dispose des équipements nécessaires à l'exploitation d'une carrière (draglines, pelles hydrauliques, chargeuses, tombereaux,...).

Les chiffres d'affaires (Hors Taxe) des trois derniers exercices du pétitionnaire sont les suivants :

- 6 875 378 euros en 2015 ;
- 6 594 265 euros en 2014 ;
- 7 425 772 euros en 2013.

G. GARANTIES FINANCIERES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le pétitionnaire s'engage à constituer des garanties financières destinées à garantir la remise en état du site après exploitation. Ce montant sera fixé en fonction de l'avancement des travaux d'exploitation et de remise en état.

Les garanties financières seront fournies sous forme de l'engagement écrit d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance (acte de cautionnement).

Le document attestant la constitution des garanties financières est établi en fonction des prescriptions réglementaires.

Les montants des garanties financières pour chaque phase quinquennale sont présentés ci-après :

Période quinquennale	CR en € T.T.C.
1 (0 à 5 ans)	**1 033 966**
2 (5 à10 ans)	**905 994**
3 (10 à 15 ans)	**623 793**
4 (15 à 20 ans)	**364 597**
5 - état final (20 à 25 ans)	**0**